

DECISION N° 2023/35

OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION DE LA COMPAGNIE « LE PLUS PETIT ESPACE POSSIBLE » - SPECTACLE « MOBYLETTE »

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020 portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par la Direction des affaires culturelles auprès de la Compagnie « Le plus petit espace possible » dont le siège social est situé aux Clapassières - 12100 Millau - dans le cadre de la programmation du service des Affaires Culturelles,

La prestation comprend l'accueil du spectacle « Mobylette » le 19 mai 2023 à 18h, pour un coût forfaitaire de 2.030 € TTC.

DECIDE

Article 1

de signer un contrat avec la Compagnie « Le plus petit espace possible », nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Les crédits sont prévus au budget 2023, au chapitre 6288 de la fonction 313.

Fait à Frouard, le 02 mai 2023



Le Maire,
Pascal BARTOSIK